

C-REV / 030 / F1 / 6 / 4 / - 173 48

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA CULTURE FRANCAISE

Direction générale de l'enseignement
préscolaire et de l'enseignement
primaire

Bruxelles, le 22 février 1982
Cité Administrative de l'Etat
Quartier Arcades
Bloc D et F - 3è étage
1010 - BRUXELLES

Service des établissements subventionnés
par l'Etat

BUREAU DES TRAITEMENTS.

- A Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Messieurs et Mesdames les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles et primaires libres subventionnées ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles normales libres subventionnées auxquelles sont annexées des écoles primaires ou maternelles d'application ;
- Aux directions des écoles maternelles, primaires, provinciales et communales ;
- Aux directions des écoles normales, provinciales et communales auxquelles sont annexées des écoles maternelles ou primaires d'application.

A	B	D	F	G	I	J
224	221	328	174	195	229	232

Pour information :

- Aux membres de l'Inspection de l'enseignement maternel et primaire.
- Aux dirigeants des bureaux régionaux.

OBJET : Absences pour participation à des grèves.

Je vous rappelle les dispositions de la circulaire du 12 mai 1980 relative aux absences pour participation à des grèves.

Il y a lieu de vous conformer strictement à ces instructions faute de quoi la liquidation des subventions de fonctionnement sera suspendue jusqu'à la rentrée des documents requis (date limite pour la période en cours, le 31 mai).

AU NOM DU MINISTRE ;
Le Directeur général,

J. SCHEUER